



## **Procès verbal**

### **Conseil Municipal du 28 juin 2010**

L'an deux mille dix, le vingt huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

**Présents :** Melle ACHARD Marnie, et Mmes CHAUVIAT Annabelle, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, BOULLENGER Bertrand, CORDOVA Luc, DECRAENE Michel, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, NUNES Albertino, RIEU Christian.

**Absente excusée :** Mme GILOPPE Monique a donné pouvoir à M. HERITIER Gérard.

**Secrétaire de séance :** Monsieur LEMENE Robert.

#### **0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2010.**

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Mme GILOPPE pouvoir à M. HERITIER.

#### **1- Rapport d'activité 2009 du Service délégué de distribution d'eau potable.**

Comme chaque année, Véolia Eau, titulaire de la délégation du service de production et de distribution de l'eau potable sur la commune, présente son rapport d'activité.

Il est rappelé que le contrat actuel court jusqu'au 31 décembre 2018. Il contient un engagement avec Saint Germain Laxis pour la vente d'eau jusqu'au 21 avril 2019.

Le service de l'eau se caractérise par :

587 habitants desservis  
228 abonnés  
228 branchements  
1 installation de production  
1 réservoir  
7 km de canalisation  
240m<sup>3</sup>/j de capacité de production  
113 m<sup>3</sup>/j distribué des jours de pointe  
250m<sup>3</sup> de capacité de stockage  
74 067 m<sup>3</sup> vendus dont 34 281 sur la commune

Un rendement du réseau de 109.7%

Les produits du service se sont élevés à 83 616 € Le résultat 2009 s'établit à - 4 582 €

Le rapport du délégataire est disponible pour la consultation aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

## **2- Désignation des délégués au comité de territoire du SIESM.**

Les huit SIER qui ont adhéré au SIESM en 2008 seront dissous le 31 décembre 2010. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 le SIESM assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'électrification. En 2011 les communes seront par conséquent directement adhérentes au SIESM.

En outre, la départementalisation aura comme conséquence une augmentation dans les années à venir du nombre de communes. Il était par conséquent devenu nécessaire de modifier le mode de représentativité du Comité Syndical du SIESM. Il était inconcevable de maintenir le mode de représentativité des SIER avec deux représentants par commune car le SIESM rassemble à l'heure actuelle 208 communes.

Ainsi un mode de représentativité à deux niveaux, comme le pratique un grand nombre de syndicats départementaux, a été mis en œuvre et les statuts ont donc été modifiés en ce sens.

Les conseils municipaux doivent désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au comité de territoire. Ces délégués désigneront en novembre un certain nombre de conseillers syndicaux du SIESM. Ce nombre correspond aux nombres de communes du territoire et à sa population.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15  
A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0  
Suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. LEMENE Robert = 15 voix  
M. RIEU Christian = 15 voix  
M. CORDOVA Luc = 15 voix

Messieurs LEMENE Robert et RIEU Christian sont élus en tant que membres titulaires et Monsieur CORDOVA Luc en tant que membre suppléant, afin de représenter la commune au sein du comité de territoire de Melun Nord.

### **3- Désignation des délégués intercommunaux : Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence de Livry Sur Seine.**

Suite au renouvellement du conseil municipal il nous faut procéder à la désignation de délégués siégeant au Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence de Livry Sur Seine.

Le Conseil municipal procède au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant (en remplacement de madame KUREK Sophie, monsieur GRANGIER Patrick et madame LEGEAY Isabelle).

Madame GILOPPE Monique reste en place en tant que déléguée suppléante.

Ont obtenu :

Mme MARIS Elisabeth = 15 voix

Mme PHERIVONG Eliette = 15 voix

Mme CHAUVIAT Annabelle = 15 voix

Mesdames MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette et CHAUVIAT Annabelle ont été proclamées déléguées.

Mesdames MARIS Elisabeth et PHERIVONG Eliette ont été proclamées déléguées titulaires.

Madame CHAUVIAT Annabelle a été proclamée déléguée suppléante.

### **4- Désignation des délégués intercommunaux : Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/ Montereau sur le Jard.**

Suite au renouvellement du conseil municipal il nous faut procéder à la désignation de délégués siégeant au Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Le Conseil municipal procède au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants (en remplacement de madame LEGEAY Isabelle, messieurs GRANGIER Patrick, DE PAIX DE CŒUR Alain et madame KUREK Sophie).

Madame VANNESTE Marie-Thérèse et monsieur Bruno GRANDIDIER restent en place en tant que délégués titulaires.

Ont obtenu :

M. ARNAUD Francis = 15 voix

Melle ACHARD Marnie = 15 voix

Mme CHAUVIAT Annabelle = 15 voix

Mme MARIS Elisabeth = 15 voix

Mademoiselle ACHARD Marnie, Mesdames CHAUVIAT Annabelle, MARIS Elisabeth et Monsieur ARNAUD Francis, ont été proclamés délégués.

Monsieur ARNAUD Francis a été proclamé délégué titulaire.

Mademoiselle ACHARD Marnie, Mesdames CHAUVIAT Annabelle et MARIS Elisabeth ont été proclamées déléguées suppléantes.

Madame VANNESTE Marie-Thérèse précise qu'il n'y a pas d'autres conseillers à remplacer, car monsieur LOSAY n'était membre d'aucune commission.

## **5- Désignation des membres de la commission communale de travaux.**

Suite au renouvellement du conseil municipal il nous faut procéder à la désignation de membres siégeant à la commission communale de travaux.

Le Conseil municipal procède au scrutin secret à l'élection de 2 membres titulaires (en remplacement de messieurs DE PAIX DE CŒUR Alain et HUS Christian).

Monsieur HERITIER Gérard reste en place en tant que membre titulaire.

Ont obtenu :

M. BOULLENGER Bertrand = 15 voix

M. NUNES Albertino = 15 voix

Les 2 membres élus titulaires sont :

Messieurs BOULLENGER Bertrand et NUNES Albertino.

## **6- Décision du Maire :**

N° 10-04 du 21 mai 2010 : Adoption du contrat avec la S.A SACPA.

Afin de préserver l'intérêt général de la Commune concernant l'organisation du service de capture, prise en charge et enlèvement des animaux ainsi que la gestion d'une fourrière animale il a été adopté un contrat avec la S.A SACPA sise à PINDERES (47700)- Domaine de Rabat.

Le montant forfaitaire annuel est de 647 €H.T.

## **7- Question diverse.**

Madame VANNESTE informe l'assemblée qu'un projet de micro crèche en partenariat avec les communes de Saint-Germain-Laxis, Rubelles et Voisenon est en pleine élaboration. Mademoiselle ACHARD Marnie , conseillère municipale se chargera de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 20 heures 25.